



**DEC105339INSU**

*Décision portant nomination de Monsieur Eric VILLENAVE en qualité de chargé(e) de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Eric VILLENAVE, professeur de l'université Bordeaux 1, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011. Il est chargé du suivi des activités en chimie atmosphérique, notamment le suivi du développement des projets du domaine Océan Atmosphère, essentiellement le programme national LEFE, les réseaux d'observations et les équipements nationaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Eric VILLENAVE, demeure affecté à l'Institut des Sciences Moléculaires (ISM - UMR 5255) Université Sciences et Technologie Bordeaux 1 - Bât. A 12 - 351 Cours de la Libération, à Talence.

**Art. 2** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Languedoc Roussillon.

**Art. 3** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

---

**DEC105198INSU *Portant nomination de M. Bruno Scaillet aux fonctions de directeur et de M. Ary Bruand aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6113 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans***

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6113 intitulée Institut des Sciences de la Terre ;

**Vu** la décision n° 101455INSU en date du 12 mai 2010 portant nomination de M. Bruno Scaillet aux fonctions de directeur par intérim et de M. Ary Bruand aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bruno Scaillet, directeur de recherche au CNRS, et M. Ary Bruand professeur des universités sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de plein droit de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité le 31 décembre 2011.

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

# Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.02. DR02